



Aux contribuables de la susdite municipalité

## Avis public

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec* :

QUE le calendrier concernant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 4 décembre 2023.

QUE les séances ordinaires du conseil se tiendront aux jours ci-bas mentionnés et débiteront à 19 h, au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier

15 janvier	5 février	4 mars	8 avril	6 mai
3 juin	8 juillet	5 août	9 septembre	7 octobre
4 novembre	2 décembre			

Donné à Saint-Cuthbert ce sixième jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.

---

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier



**Certificat de publication (article 420 C. M.)**

*Je, soussigné, Larry Drapeau, résidant à Sorel-Tracy, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Cuthbert, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis, conformément à l'article 431 du Code municipal du Québec, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, le 6 décembre 2023 :*

- *sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert ([www.st-cuthbert.qc.ca](http://www.st-cuthbert.qc.ca));*
- *à l'entrée du bureau municipal au 1891 rue Principale, à Saint-Cuthbert.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat, ce sixième jour du mois de décembre 2023.*

*Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier*